

- 1.1 **Agressions sexuelles contre les enfants**
- 1.2 **Mythes et réalités au sujet des agressions sexuelles contre les enfants**
- 1.3 **Réalités au sujet des agressions sexuelles contre les enfants**
- 1.4 **Statistiques sur les agressions sexuelles**
- 1.5 **Signes comportementaux et signes physiques d'agression sexuelle chez les enfants**
- 1.6 **Pourquoi les organisations sportives sont-elles exposées à la présence de délinquants sexuels?**
- 1.7 **Démarche en plusieurs étapes vers une plus grande sécurité**
- 1.8 **Les quatre couches d'une organisation: Ambiance, Activités, Structures, Communications**



Documents à distribuer

En général, le terme « enfant » s'applique aux filles et aux garçons de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans. Il existe certaines exceptions, comme dans la partie III de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, qui traite de la protection de l'enfance. La partie III ne s'applique qu'aux enfants de moins de 16 ans, sauf s'ils sont déjà confiés à la garde d'une société d'aide à l'enfance.

Une agression sexuelle contre un enfant peut être ainsi définie :

« ... abus de pouvoir par une personne ayant autorité sur un enfant, en vue d'exploiter l'enfant à des fins de satisfaction sexuelle. Cela comprend l'inceste, l'atteinte aux mœurs ou à la pudeur, l'agression sexuelle avec voies de fait et l'exploitation d'un enfant à des fins de pornographie ou de prostitution » (Traduction libre)

(Source : Rix G. Rogers, *Reaching for Solutions* (Ottawa : Santé et Bien-être social Canada, 1990, p. 19.)

« Les agressions sexuelles comprennent notamment le fait de forcer ou d'encourager quelqu'un à regarder une personne se dévêtir ou commettre des actes sexuels, les caresses et attouchements des parties sexuelles, le fait de forcer ou d'encourager quelqu'un à participer activement à des activités sexuelles. » (Traduction libre)

Source : Council on Children and Youth. *Put the Child First. A Child Abuse Prevention Manual for Use with Adolescents in Youth-Serving Organizations*, p. 4.)

Dans le document *En parler!... Agir maintenant!*, recueil d'information sur les politiques et lignes directrices à l'intention des organisations sportives et de loisirs, l'agression sexuelle contre un enfant est définie comme « l'exploitation d'un enfant par une personne plus âgée ou plus puissante (enfant, adolescente ou adolescent ou adulte) à des fins de satisfaction sexuelle ». (Traduction libre)

Selon le document *En parler!... Agir maintenant!*, l'agression sexuelle peut comporter ou non des contacts.

Exemples sans contact :

- exhibitionnisme
- outrage à la pudeur quand l'athlète se change ou prend sa douche
- messages obscènes
- projection ou distribution de films, vidéos, revues ou photos pornographiques
- participation forcée à la création de matériel pornographique
- voyeurisme forcé
- utilisation dégradante des parties sexuelles de l'athlète.

Exemples d'agression avec contact :

- baisers ou étreintes à caractère sexuel
- attouchement des parties sexuelles de l'athlète ou attouchement forcé des parties sexuelles d'une autre personne
- pénétration anale ou vaginale chez l'athlète avec un objet ou une partie du corps
- relations sexuelles anales ou vaginales, ou pratique forcée du sexe oral.

(Source : *En parler!... Agir maintenant!* Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique et Association canadienne de hockey. Section 1, chapitre 3, pp 5-6)

¹ peut inclure aussi « encouragement »



1.2

Mythes et réalités au sujet des agressions sexuelles contre les enfants

Veillez lire les énoncés ci-après et indiquer s'ils vous semblent vrais ou faux.

1. Nous n'avons jamais entendu parler d'un cas d'agression dans notre sport. Il ne s'en produit donc pas ici.
2. Le problème, ce n'est pas nous, mais les étrangers. Il faut les soumettre à une présélection.
3. Si nous vérifions le casier judiciaire de chaque personne, nous serons en mesure d'éliminer les délinquants.
4. Les délinquants sont « de vieux dépravés ».
5. S'il y avait un délinquant sexuel dans notre milieu, nous le saurions.
6. Si mon enfant était victime de harcèlement ou d'agression, je le saurais.
7. Si nous écartons toutes les personnes homosexuelles, nous n'aurons pas de problème avec les délinquants.
8. Les agressions contre les enfants ont lieu dans les grandes villes, et non pas dans les petites collectivités où tout le monde se connaît.
9. Les enfants qui se disent victimes d'agression sexuelle racontent des histoires.
10. Les adolescentes et adolescents sont le groupe le plus souvent victime d'agressions sexuelles.

1.3

Réalités au sujet des agressions sexuelles contre les enfants

1. Certains spécialistes estiment que 10 pour 100 seulement des agressions sexuelles sont déclarées.
2. Selon une enquête réalisée en 1997 auprès de 179 services policiers dans six provinces canadiennes, 77 pour 100 des victimes connaissaient leur agresseur; dans 50 pour 100 des cas, il s'agissait d'un ami ou d'une connaissance, et dans 28 pour 100 des cas d'un membre de la famille.
3. Un grand nombre de délinquants sexuels n'ont pas de casier judiciaire ou n'ont aucun dossier auprès des services policiers.
4. En fait, la plupart des délinquants commettent leur première agression à l'adolescence et continuent dans cette voie jusqu'à ce qu'ils se fassent prendre. Certains délinquants ont agressé des centaines d'enfants.
5. En fait, vous ne le sauriez probablement pas, étant donné le faible taux de divulgation et le fait qu'un grand nombre d'agresseurs ne sont jamais découverts, encore moins accusés, traduits devant les tribunaux, reconnus coupables ou condamnés.
6. Vous ne le sauriez peut-être pas, étant donné la pression exercée de tous côtés pour que l'affaire soit passée sous silence.
7. Les études et les statistiques criminelles indiquent clairement que la plupart des délinquants sexuels sont des personnes hétérosexuelles, et non homosexuelles, de sexe masculin. Les spécialistes pensent que le nombre réel de femmes qui commettent des agressions sexuelles contre les enfants est beaucoup plus élevé que le nombre déclaré.
8. En fait, les agressions contre les enfants ont lieu partout. Malheureusement, certains délinquants recherchent les petites villes parce qu'ils savent bien que les gens pensent que les milieux plus petits offrent plus de sécurité et peuvent donc être moins protégés.
9. Il est rare que les enfants mentent au sujet de l'existence d'une agression, même s'ils peuvent minimiser la nature et l'importance de l'agression afin de protéger son auteur. En révélant l'agression, ils risquent d'être punis par l'agresseur et vivent à coup sûr un bouleversement dans leur vie.
10. Les enfants sont victimes d'agression dès la petite enfance. Selon les données de 1997 des services policiers, 62 pour 100 des victimes d'infraction d'ordre sexuel avaient moins de 18 ans; dans ce groupe, 30 pour 100 avaient moins de 12 ans, et 32 pour 100 avaient entre 12 et 17 ans.

- Selon le Rapport Badgley, au milieu des années 1980, « **53 pour 100 des femmes et 31 pour 100 des hommes ont été victimes d'au moins un acte sexuel non désiré** ».
- Ces actes comprenaient notamment des actes de voyeurisme forcé, d'attouchement des parties sexuelles, de menaces ou de tentatives d'agression sexuelle avec voies de fait, ou d'agression sexuelle avec voies de fait effective. « Dans quatre cas sur cinq environ, les incidents sont survenus aux victimes lorsqu'elles étaient enfants ou adolescentes ou adolescents. »
- Les agressions sexuelles se retrouvent dans tous les milieux économiques, sociaux et culturels et dans toutes les religions et les races. Les enfants des deux sexes en sont victimes, sans égard à l'âge, la race, la religion, la culture ou le milieu socio-économique.
- Malheureusement, on ne dispose pas de données statistiques complètes fiables sur les agressions sexuelles contre les enfants. La définition d'une agression varie selon les territoires, et ce qui est considéré comme une agression dans une province ne l'est pas nécessairement dans une autre.
- Les spécialistes conviennent que **dans leur très grande majorité, les enfants victimes d'agression sexuelle évitent toujours de le révéler**. Les garçons et les hommes sont beaucoup moins susceptibles que les filles et les femmes de divulguer une agression sexuelle. Même quand un enfant en parle, la situation est parfois étouffée et aucune mesure n'est prise.
- Le nombre d'agresseurs reste relativement modeste par rapport à la population totale. Malheureusement, un grand nombre de prédateurs sexuels font de nombreuses victimes avant qu'on mette fin à leurs activités.

Signes comportementaux et signes physiques d'agression sexuelle chez les enfants

Signes comportementaux chez les jeunes enfants

- connaissance sexuelle ou langage sexuel inapproprié à l'âge ou au développement de l'enfant
- préoccupation ou intérêt inhabituel pour les questions sexuelles
- allusions aux activités sexuelles par des actes ou des observations inappropriés à l'âge ou au niveau de développement de l'enfant
- jeu ou comportement sexuel inapproprié de l'enfant avec soi-même, ou avec des poupées, des jouets ou d'autres enfants
- dessins illustrant des agressions
- masturbation excessive
- incontinence fécale ou urinaire persistante
- comportement régressif, par exemple langage enfantin, succion du pouce
- peur ou réaction d'évitement à l'égard des aspects de la sexualité
- comportement sexuellement suggestif avec les adultes ou les enfants plus âgés
- plaintes psychosomatiques constantes ou état dépressif fréquent
- méconnaissance des limites sociales
- pyromanie ou fascination à l'égard du feu

Signes comportementaux chez les enfants plus âgés

- connaissance sexuelle ou langage sexuel inapproprié à l'âge ou au développement de l'enfant
- allusions par des actes ou des observations à des activités sexuelles abusives
- comportement sexuellement suggestif avec les adultes ou les enfants plus âgés
- plaintes psychosomatiques constantes ou état dépressif fréquent
- difficulté à se concentrer, repliement sur soi, docilité exagérée
- prédisposition apparente aux accidents
- pyromanie ou fascination à l'égard du feu
- fugue
- promiscuité ou prostitution
- refus de se dévêtir pour la gymnastique ou port fréquent de plusieurs couches de vêtements
- réalisation de récits, de poèmes ou d'illustrations portant sur des agressions
- pensées suicidaires ou tentatives de suicide
- destruction de biens, sévices à des animaux ou mutilation d'animaux

Signes physiques d'agression sexuelle

- ecchymoses, saignements, tuméfactions, déchirures ou coupures aux organes génitaux ou à l'anus
- odeurs ou écoulements vulvaires inhabituels
- vêtements déchirés, tachés ou teintés de sang, surtout les sous-vêtements
- douleur ou démangeaisons dans la région génitale, difficulté à aller à la toilette, à marcher ou à s'asseoir
- maladies transmissibles sexuellement, surtout à la préadolescence
- grossesse

REMARQUE : Naturellement, ces indicateurs peuvent se rapporter à des questions autres que les agressions sexuelles, et la présence d'un indicateur ne veut pas nécessairement dire qu'un enfant est victime d'agression.

1.6

Pourquoi les organisations sportives sont-elles exposées à la présence de délinquants sexuels

Les délinquants sexuels ciblent tous les types d'organisations où se trouvent des enfants et des adolescentes et adolescents, et non pas seulement les organisations sportives. Les agresseurs sexuels recherchent les situations dans lesquelles il leur sera relativement facile d'attirer leurs victimes. Les organisations sportives présentent un grand nombre de ces situations :

- Elles s'occupent des enfants de tout âge.
- Elles sont parfois réparties par sexe – elles ne s'occupent que des garçons ou des filles. Certains agresseurs de sexe masculin reconnaissent qu'ils ciblent les garçons non pas parce que les garçons les attirent, mais parce que leur association avec des garçons attire moins l'attention que ne le ferait leur association avec des filles.
- Les enfants apprennent généralement à obéir aux adultes qui exercent l'autorité, notamment aux responsables. Plus les enfants sont jeunes, plus ils sont susceptibles d'accepter tout ce que les responsables font ou disent.
- Les parents ne contestent pas toujours ou assez souvent ce que font les responsables, surtout dans les sports de compétition.
- Il arrive parfois que les organisations sportives apprécient tellement leur aide qu'elles ne contestent pas les actes des responsables.
- Comme un grand nombre, voire la plupart des gens mobilisés, surtout dans les activités sportives mineures, sont des parents, elles ont tendance à leur faire confiance automatiquement.
- Un grand nombre d'activités favorisent des relations étroites entre les responsables et les participantes et participants.
- Dans certaines activités, surtout dans les sports de compétition, ces relations étroites sont essentielles au succès.
- Dans un grand nombre d'activités, les enfants doivent se vêtir et se dévêtir et prendre leur douche dans des vestiaires et des salles de douche communes.
- Les responsables doivent parfois toucher les enfants pour enseigner ou corriger un mouvement ou une technique, ou les aider en cas de blessure.
- Les joueuses et joueurs peuvent passer beaucoup de temps seuls avec les responsables lors de leurs déplacements, de leur entraînement et des périodes d'attente entre les jeux lors des tournois. Les risques d'agression augmentent en fonction du nombre et de la durée des situations en tête-à-tête – en voiture, à l'hôtel, dans les vestiaires, dans les maisons privées.
- Les déplacements avec hébergement de nuit sont courants.
- L'une des raisons pour lesquelles les enfants s'inscrivent aux programmes sportifs est d'améliorer l'estime de soi et la confiance en soi. Les agresseurs profitent des enfants dont l'estime de soi et la confiance en soi est faible.
- Comme les rêves de certains enfants se résument dans leurs aptitudes sportives, les entraîneuses et entraîneurs ou les responsables exercent sur eux un pouvoir considérable.
- Les agresseurs sexuels ciblent parfois les nourrissons et les tout-petits, qui ne peuvent naturellement assurer leur propre protection et raconter ce qui s'est passé, ce qui en fait des cibles parfaites. Même si la plupart des programmes sportifs sont offerts aux enfants de plus de quatre ans, il y a aussi des programmes de natation et des activités de gymnastique à l'intention des nourrissons et des tout-petits.
- En raison des tabous de la société au sujet du sexe et des enfants, les enfants peuvent avoir du mal à révéler une situation d'agression, et les adultes à les croire ou à faire face à la vérité.
- Souvent, les enfants sont amenés par les agresseurs à croire qu'ils sont personnellement responsables de l'agression dont ils ont été victimes, qu'ils l'auraient « provoquée » d'une certaine façon. Ce fait, conjugué aux stéréotypes sexuels et aux attitudes à l'égard de l'orientation sexuelle, peut constituer un motif déterminant de garder le silence, en particulier pour les garçons, qui peuvent craindre d'être étiquetés homosexuels en cas de divulgation de l'agression.

PRÉVENTION

Destination : Une organisation plus sûre

Acquérir des connaissances
Définitions et notions
Les sports, une cible
Conséquences des agressions
Obligations (légal, etc.)

S'engager à agir
Organisation
Parties intéressées

Élaborer des énoncés
Valeurs
Principes

Évaluer les risques
Ambiance de l'organisation
Activités de l'organisation
Structures de l'organisation
Communications de l'organisation

Éliminer/réduire les risques
Ambiance de l'organisation
Activités de l'organisation
Structures de l'organisation
Communications de l'organisation

SUIVI DES PLAINTES

Destination : Fin des agressions

Accueillir les plaintes
Rassurer
Écouter
Recueillir les éléments essentiels
Ne pas faire enquête

Signaler la plainte aux autorités

Collaborer avec les autorités

Prendre des mesures de prévention

Collaborer à la guérison de l'organisation

1.8

Les quatre couches d'une organisation : Ambiance, Activités, Structures, Communications

La lutte contre les agressions sexuelles nécessite la mise en œuvre d'activités de gestion des risques portant sur tous les aspects de l'organisation.

- **Ambiance** : Une organisation peut avoir les politiques les meilleures et les plus rigoureuses au monde, procéder à une présélection implacable du personnel et avoir toutes sortes de mécanismes visant à maximiser la sécurité, mais si l'ambiance – le sentiment général concernant l'organisation et son fonctionnement – ne permet pas aux gens de parler librement ou aux enfants victimes de préjudice de le divulguer, les politiques et les mécanismes de présélection sont alors inutiles.
- **Activités** : Il est important d'examiner tout ce que fait l'organisation, d'observer les joueuses et joueurs pour comprendre leurs caractéristiques et leurs points de vulnérabilité, d'étudier les activités sportives elles-mêmes – les exercices, les jeux, les tournois, les déplacements, etc. – et d'observer les gens qui agissent comme membres du conseil d'administration, arbitres et autres officiels, directrices et directeurs d'athlètes, entraîneuses et entraîneurs, etc.
- **Structures** : L'examen des structures porte sur la façon dont l'organisation est constituée, le partage des diverses responsabilités, l'attention suffisante accordée à la question des agressions sexuelles de la part du conseil d'administration dans ses politiques et son emploi du temps, les efforts de sensibilisation et de formation en cette matière, et la présence d'une personne directement responsable de la mise en œuvre des mesures établies par le conseil d'administration.
- **Communications** : Il est important que toutes les communications internes et externes de l'organisation expriment le même message. Les déclarations sur l'engagement de l'organisation à prévenir les agressions peuvent être entièrement sapées si les membres, notamment les responsables, se moquent de la question ou des efforts de l'organisation pour la résoudre.